

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.—U., \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.

On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 10.

JEUDI, 9 MARS 1882

Prix du numéro : 7 centims.—Annonces, la ligne : 10 centims  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

## AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer. *L'Opinion Publique* est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

L'ADMINISTRATION.

## DE LA BONNE FOI

Les corporations sont-elles tenues, comme les simples particuliers, à respecter les engagements qu'elles ont pris ? La logique s'accorde avec la morale pour répondre affirmativement ; mais bien des corporations paraissent vouloir s'insurger contre cette proposition d'une simplicité primitive. Il se rencontre de par le monde des hommes qui, dans le cours ordinaire des affaires, se feraient un cas de conscience de retarder d'un jour, au moyen d'exceptions dilatoires, la solde d'un compte et qui, une fois membre d'une municipalité, ne se font aucun scrupule de faire fi des engagements pris par ce corps. Cependant, dans l'un et l'autre cas, le résultat est le même : perte pour des individus, injustice flagrante.

Ces accrocs à la foi jurée, au nom du public, semblent se multiplier parmi nous. C'est un symptôme grave et dangereux pour ce même public qu'ils semblent servir. Ici ce sont des municipalités qui, après avoir engagé des compagnies de chemins de fer à traverser leur territoire en leur promettant de fortes souscriptions, refusent une fois le travail fait, sous un prétexte ou un autre, de remplir leurs obligations. Ailleurs, c'est une municipalité qui, après avoir accordé des privilèges à une Compagnie qui se charge de lui donner un établissement d'un grand intérêt général, oublie ses promesses et cause des dommages considérables à la Compagnie. Sans sortir de notre province, nous pouvons encore trouver une municipalité qui a fait dépendre plus de \$200,000 à une Société, pour l'établissement d'une manufacture, à la condition expresse qu'elle l'exempterait de taxes, et qui s'est retranchée ensuite pour ne pas faire honneur à sa signature, derrière le prétexte que sa chartre ne lui permettait pas de faire cette libéralité.

Le principe paraît bien établi qu'une corporation peut se soustraire à tous ses engagements si elle le peut. Or, on a beau serrer les mailles du réseau qui lient les contractants, la chicane en trouve une assez grande pour passer. O'Connell se faisait fort de faire passer à travers de tout acte du Parlement un coche à six chevaux, *drive a coach and six through any act of Parliament*. Bien des municipalités en pensent autant de nos lois et surtout des règlements qu'elles souscrivent. Mais ce jeu finira par être connu et, alors, adieu les améliorations publiques. Qui voudrait à l'avenir risquer des fonds dans une entreprise avec une perspective semblable, avec la presque certitude de les perdre ? Le malheur veut qu'on ne puisse guère punir les corporations, qui n'ont ni conscience ni corps, échappant ainsi aux coups et aux remords, et on en profite pour faire ce que chez des particuliers on appellerait obtention d'ar-

gent sous de faux prétextes. Les municipalités, qui sont de petits gouvernements, devraient être un peu de la nature de ces derniers ; pour ceux-ci, refuser de faire honneur à la foi donnée c'est une disgrâce nationale, surtout en affaires.

Le roi de France, Jean Ier, ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, fut mis en liberté sur sa parole, afin qu'il put aller en France chercher sa rançon. N'ayant pas réussi à l'obtenir, il reprit le chemin de sa prison, malgré les avis de ses amis qui lui conseillaient de rester libre, en leur disant : Si la bonne foi était disparue du reste de la terre, on devrait la retrouver dans le cœur des rois. Aujourd'hui, les rois se font rares, et il ne semble pas que les municipalités ambitionnent de se porter héritières de la bonne foi royale.

A. D. DECELLES.

## LETTRES AMÉRICAINES

WASHINGTON, 1er février 1882.

Sur les sept heures du matin, comme nous traversions Baltimore, en lisant le *Post* de Washington, notre attention fut attirée sur un article concernant les derniers moments de Edgar Poë qui vint, dans la ville même que nous allions laisser derrière nous, finir si tristement une existence tourmentée. Le talent original de Poë est trop justement apprécié par les fins lecteurs, pour que nous ne citions pas les quelques lignes intéressantes qui nous frappèrent au moment même où nous passions par l'endroit qui le vit expirer.

On a toujours prétendu que Poë était mort des suites d'une débauche de taverne. Or, l'article du *Post*, commentant une conférence faite dernièrement par le docteur Moran, à Falls-Church, Vermont, à qui il a été donné d'assister le poète aux derniers instants de sa vie, tend à prouver que cette version, trop accréditée, n'est qu'une calomnie propagée par les ennemis de Poë ou par des esprits enclins à adopter les assertions du vulgaire, s'ingérant de condamner sans remission, sur les apparences, des esprits supérieurs comme l'auteur du *Corbeau*, de la *Cloche*, de la *Lettre volée*, du *Scarabée d'or*, de *Lygia* et de *Gorden Pym*.

En parlant de la fin de la vie de Edgar Poë, le docteur Moran, dit le *Post*, donne la version vraie de la dernière visite du poète à Baltimore. Il dit que Poë, s'étant rendu à cette ville, s'arrêta à un hôtel pour y faire les derniers préparatifs d'une excursion à Philadelphie. Il se mit en route et atteignit la Susquehanna, qu'il fallait alors traverser en chaloupe. Mais il faisait un vent de tempête, et les eaux de la rivière étaient si tourmentées qu'il n'osa point risquer de la traverser sur une aussi légère embarcation. Il s'en revint à Baltimore, laissa sa malle à l'hôtel et sortit pour faire une promenade par la ville. Ceux qui l'aperçurent en dernier lieu remarquèrent qu'il était suivi de deux ou trois individus à figure suspecte qui s'attachaient obstinément à ses pas. Comme les ombres du soir s'épandaient sur la ville, Poë, toujours flânant, atteignit un endroit où il n'était pas sûr de s'aventurer seul. Ici, les gens qui l'avaient suivi le rejoignirent et le poussèrent dans un bouge, où, après lui avoir fait prendre un narcotique, ils lui volèrent son argent, le dépouillèrent de ses habits et le revêtirent des haillons de l'un d'entre eux ; et puis, ils le jetèrent à la porte. Il s'en allait, errant au hasard et chancelant à chaque pas, sous l'effet de la drogue empoisonnée, quand ses pieds heurtèrent contre un obstacle, et il s'abattit lourdement sur le trottoir où, pendant plusieurs heures, il resta étendu sans connaissance, exposé à l'air humide et froid d'une nuit d'octobre. Quelqu'un qui passait reconnut le poète ; il l'éla aussitôt un cocher et lui confia le malheureux écrivain pour le mener à l'hôpital Washington. Il eut soin de donner sa carte au cocher pour que celui-ci la remit au docteur Moran, en écrivant dans un coin le nom de "Poë."

A l'hôpital, on prit le plus grand soin du poète et on lui administra les stimulants les plus énergiques pour le tirer de la prostration où il restait plongé. Quand son patient reprit connaissance, le docteur Moran lui demanda :

—Comment vous trouvez-vous, monsieur Poë ?

—Très mal.

—Depuis combien de temps êtes-vous malade ?

—Je ne sais.

—Où êtes-vous descendu ?

—A un hôtel situé sur la rue Pratt, en face de la gare.

—Avez-vous une malle ou quelque chose que nous puissions envoyer chercher ?

—Ma malle ne contient rien que mes papiers et mes manuscrits.

Le docteur Moran examina attentivement son patient et ne découvrit rien qui pût indiquer que le malade fût sous l'effet de l'alcool.

Le conférencier insiste sur le fait, que l'on n'a que trop répété jusqu'aujourd'hui, que Poë était mort en état d'ivresse et affirme que rien n'est plus faux que cette accusation.

A l'arrivée du poète à l'hôpital, dit le docteur Moran, je questionnai le cocher qui l'avait amené, et il m'assura que Poë n'était pas ivre et qu'il ne sentait nullement l'eau-de-vie lorsqu'il l'avait reçu dans sa voiture.

Comme la dernière heure du mourant approchait, le docteur Moran se pencha vers lui et lui demanda s'il n'aurait pas un adieu ou quelque recommandation suprême à adresser à un ami. Poë entr'ouvrit les yeux et répondit :

—Never more.

Quelques instants après, il s'agita sur sa couche et murmura :

—O Dieu ! n'est-il donc point de pardon pour l'esprit immortel !

Et il ajouta :

—Celui qui guide les étoiles et gouverne les mondes écrit sa destinée sur le front de chacun des humains.

Il continua de balbutier des paroles incohérentes et s'affaiblit de plus en plus. Soudain, une convulsion secoua ses membres, il poussa un léger soupir et l'âme de Edgar Allan Poë avait franchi la limite qui sépare le temps de l'éternité.

Pendant que le souvenir de la triste fin de ce poète aux conceptions bizarres, ingénieux inventeur de tant de contes étranges et de récits toujours attachants, hantait notre esprit, nous avions sous les yeux une grande scène de nature morte. La neige, que nous avions cessé de voir en quittant Niagara, déroulait à perte de vue son blanc lineol sur la campagne engourdie par la froidure de l'hiver. Il en était tombé, durant la nuit, une épaisse bordée qui nous devait suivre bien au delà de Washington.

A huit heures du matin, nous aperçûmes le dôme du Capitole, découpant sa masse blanche et imposante sur le ciel terne d'une journée d'hiver, et dominant la capitale des Etats-Unis, comme de loin, dans la campagne romaine, on voit le dôme de Saint-Pierre—avec lequel il a de la ressemblance—planer dans sa majesté séculaire, au-dessus de la ville éternelle.

Quelques minutes, et nous descendions à la gare du chemin de fer "Baltimore & Potomac," rendue malheureusement célèbre par l'assassinat du président Garfield. A l'endroit où il tomba frappé par son lâche meurtrier Guiteau—dont nous devions avoir, à Washington même, la satisfaction d'apprendre la condamnation à mort—à la place où porta la tête de la victime en s'affaissant, on a incrusté dans le parquet une étoile en cuivre, et sur le mur, en face, posé un marbre, assez modeste, destiné à perpétuer le souvenir de ce déplorable événement. Entre une aigle éployée qui le surmonte et deux faisceaux de licteurs, en relief, de chaque côté, se lit l'inscription suivante :

JAMES ABRAHAM GARFIELD

PRESIDENT

OF THE

UNITED STATES

JULY 2, 1881.

Après nous être fait raconter, par celui des gardiens de la gare qui arrêta l'assassin les incidents de cette tragédie que les journaux ont rendue familière à nos lecteurs, nous nous inscrivions sur le livre de l'hôtel